

## UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES PARENTS

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques  
108-110, avenue Ledru-Rollin - 75544 Paris cedex 11  
tél : 01 43 57 16 16 - fax : 01 43 57 40 78  
site internet : [www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr) - email : [fcpe@fcpe.asso.fr](mailto:fcpe@fcpe.asso.fr)  
La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique

### Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'Enseignement public

- > 65 000 élus dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, qui participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants.
- > 340 000 adhérents qui sont une force de propositions et d'actions, présents dans des milliers d'écoles et d'établissements du second degré.

### Pour des actions communes

- > défendre l'École publique, laïque et gratuite,
- > promouvoir un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents,
- > être des parents coéducateurs, partenaires à part entière de la communauté éducative.

### Exiger

- > les moyens suffisants pour un service éducatif de qualité,
- > le droit pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
- > le droit à l'expression des jeunes,
- > le droit pour les parents de participer aux décisions de l'École.

### Enseignement agricole public

Votre enfant est scolarisé dans un établissement relevant du ministère de l'Agriculture, vous pouvez adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

### Enseignement en CFA ou en lycée professionnel

Votre enfant est scolarisé dans un de ces établissements (CFA ou LP), vous pouvez également adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

### Nos 12 exigences pour l'École

- 1 > La maternelle, une École de la réussite
- 2 > Adapter l'École aux rythmes des enfants et des jeunes
- 3 > Un code de l'éducation protecteur des droits de l'enfant et une véritable démocratie lycéenne
- 4 > Une orientation choisie
- 5 > La scolarisation effective des enfants en situation de handicap
- 6 > La santé à l'École
- 7 > Une École sans inégalités sociales et territoriales, où l'égalité est garantie par l'État
- 8 > Gratuité : aller plus loin
- 9 > Laïcité : promouvoir l'École publique
- 10 > Une pédagogie active et non répressive
- 11 > Une véritable formation au métier d'enseignant
- 12 > Un statut du parent-délégué pour assurer une véritable représentation des parents



L'intégralité du projet éducatif de la FCPE sur : <http://www.fcpe.asso.fr/index.php/notre-projet/le-projet-educatif>

### Pourquoi adhérer ?

Adhérer et militer dans une fédération nationale, c'est se donner les moyens d'agir collectivement pour l'ensemble des élèves, au sein d'une structure reconnue. C'est avoir les moyens de se former et de s'informer sur le système éducatif, pour le faire évoluer et répondre aux demandes de la société.

C'est avoir les moyens de mutualiser les expériences et d'être plus efficaces pour aider les parents. C'est avoir les moyens d'être plus réactifs face aux propositions de réforme de l'Éducation nationale et d'être consultés par les pouvoirs publics (collectivités territoriales, inspections académiques et rectorats, parlement, ministères).

**Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts pour nous faire entendre !**

### L'ASSURANCE SCOLAIRE EST INDISPENSABLE

#### Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

Numéro 1 de l'assurance scolaire depuis 80 ans, la MAE protège plus de 8 millions d'enfants. Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est couvert à l'école et sur son trajet. En cas d'accident, vous bénéficiez de remboursements élevés sans aucune franchise à régler.

L'Assurance Scolaire MAE est à partir de 9,90€... adhérez vite sur [www.mae.fr](http://www.mae.fr)



## NOTRE PRIORITE: LES ENFANTS D'ABORD!

Ensemble, se faire entendre sur :

- > une école bienveillante,
- > les rythmes scolaires,
- > une école publique gratuite,
- > les ouvertures et les fermetures de classes,
- > le remplacement des enseignants absents,
- > une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap,
- > une médecine et une restauration scolaire de qualité,
- > l'éducation des jeunes à la citoyenneté,
- > la défense de l'école en milieu rural.

## DES PARENTS AU SERVICE D'AUTRES PARENTS

- > Dans les écoles, les collèges et les lycées :  
Conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline...
- > Dans les commissions municipales :  
projet éducatif de territoire, commission restauration...
- > Dans les commissions départementales :  
appel, affectations, bourses, transports...
- > Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus...  
(Préfet, Recteur, Directeur académique, élus...)
- > Dans toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves (bourses aux livres, aux fournitures...)

### FCPE des Yvelines - CDPE 78

29 avenue René Duguay-Trouin  
78960 Voisins-le-Bretonneux  
tél : 01 30 54 92 41  
mail : [contact@fcpe78.fr](mailto:contact@fcpe78.fr)  
site : [fcpe78.fr](http://fcpe78.fr)



### La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant.  
> 3,35 € pour les adhérents  
> 6 € pour les non adhérents



### La lettre La famille et l'École

Deux fois par mois des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération (20 numéros par an et 4 suppléments).  
> 13 € par an.